



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes**

Distr.
GÉNÉRALE

CEDAW/C/BOL/1/Add.1
11 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes

EXAMEN DES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS PARTIES CONFORMÉMENT
À L'ARTICLE 18 DE LA CONVENTION

Rapports initiaux des États parties

BOLIVIE

Additif

I. INTRODUCTION

1. L'additif au rapport initial de la Bolivie, préparé en juin 1991 par le Conseil national pour la solidarité et le développement social – qui est devenu l'Organisation nationale pour l'enfance, la femme et la famille (ONAMFA) – et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), reflète les progrès importants qui ont été réalisés pendant la période considérée, et qui vont de l'introduction de réformes visant à moderniser l'appareil étatique et à donner à l'État un rôle nouveau dans le domaine social, à l'élaboration, sur le plan politique et dans le domaine des programmes, d'orientations nouvelles qui font de la femme l'un des piliers de l'action prévue pour les décennies à venir.

2. Dans ce contexte, il y a lieu de signaler les progrès significatifs que l'État bolivien accomplis peu à peu, conformément aux engagements qu'il a pris à l'égard du pays et de la communauté internationale, et, plus particulièrement, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, que la Bolivie a ratifiée en 1989.

3. Le présent rapport contient trois chapitres :

a) Le chapitre II, consacré à l'Organisation nationale pour l'enfance, la femme et la famille (ONAMFA), qui rend compte des efforts de modernisation des institutions qui ont été entrepris depuis quatre ans;

b) Le chapitre III, qui met en relief les principaux aspects de la stratégie sociale bolivienne, qui oriente l'action de l'État dans le domaine social;

c) Le chapitre IV, qui expose le Programme en faveur de la femme réalisé par l'ONAMFA.

4. Enfin, on trouvera en annexe un document intitulé "Quelques indicateurs de la condition de la femme", établi par le Service de coordination et de suivi du plan décennal de l'ONAMFA et par l'Institut national de statistique en mai 1993 sur la base des données recueillies lors du recensement national de la population et du logement de 1992 et de certaines enquêtes statistiques.

II. L'ORGANISATION NATIONALE POUR L'ENFANCE, LA FEMME ET LA FAMILLE

5. L'ONAMFA est l'organisme qui a succédé au Conseil national pour la solidarité et le développement social (JNSDS), créé par le Décret suprême No 9922 en date du 22 septembre 1971.

6. Le JNSDS a été une institution traditionnelle ayant une vocation d'assistance; relevant de la Première Dame du pays, le Conseil avait pour mission de prêter secours aux groupes de jeunes, de femmes et de vieillards vivant dans des circonstances particulièrement difficiles dans les zones urbaines et périurbaines, devant toutefois mener cette tâche à bien au moyen de subventions budgétaires extrêmement réduites, d'une capacité technique et administrative limitée et d'un appui occasionnel des plans généraux de développement.

7. Le mois d'août 1989 a été marqué par la mise en route d'un profond processus de restructuration des institutions qui, dans le cadre des réformes introduites en vue de moderniser l'appareil étatique, a permis, dans une première étape, d'infléchir la conception traditionnelle de l'assistance grâce à :

a) La mise au point d'une stratégie d'action spécifiquement axée sur des groupes définis sur la base de critères objectifs, un accent spécial étant mis sur les femmes et les enfants, et prévoyant la mise en oeuvre de programmes et de projets novateurs tendant à promouvoir la condition et le développement intégré de ces groupes;

/...

b) La mise en place d'une nouvelle administration inspirée par des critères techniques d'efficacité et d'efficacité faisant une large place à l'élément humain;

c) La modernisation des systèmes d'administration financière et des systèmes comptables et de gestion;

d) La formation et le perfectionnement d'un personnel technique capable de mener à bien les nouvelles tâches envisagées dans le cadre du développement social, ce qui a influé sur la qualité et la couverture des services et des programmes;

e) Au resserrement de la coordination interinstitutionnelle et intersectorielle avec des organisations nationales et internationales afin de permettre à ces dernières d'être représentées au processus de prise de décision et d'action et d'y participer activement;

f) La création de possibilités de participation sociale, communautaire et pluraliste, grâce à une politique de responsabilités partagées avec la communauté, les organisations non gouvernementales (ONG) et les institutions religieuses et autres afin de décentraliser l'administration de plus de la moitié des 152 centres et établissements publics et privés de secours aux enfants et aux vieillards, ainsi que pour la réalisation de projets spécifiques;

g) La consolidation d'une nouvelle image institutionnelle, crédible tant dans le pays qu'à l'étranger, ce qui a permis au Conseil de représenter l'enfance, la femme et la famille lors d'importantes manifestations nationales et internationales;

h) L'établissement des trois rapports de travail avec différentes institutions nationales et internationales, ce qui a facilité la mise en oeuvre de programmes et de projets intersectoriels;

i) La mise au point d'une politique de mobilisation active de ressources financières qui a permis de porter le montant des ressources provenant du Trésor général de la nation de 13 millions de bolivianos en 1989 à plus de 41 millions en 1993. En outre, au cours des deux premières années de fonctionnement, il a été obtenu au titre de la coopération internationale plus de 9 millions de dollars pour l'exécution de programmes d'action spécifiques.

8. En 1991, il a été entrepris une deuxième étape de réforme des institutions en vue de consolider et d'élargir l'action entreprise par le Conseil dans le cadre de la stratégie sociale bolivienne. Parmi les principales mesures adoptées, il convient de citer :

a) Le rattachement du JNSDS au Conseil national pour la politique sociale (CONAPSO), instance gouvernementale la plus élevée en matière de prise de décision dans le domaine social;

b) L'élaboration d'un nouveau Code du mineur à la suite d'un processus de coordination et de consultation des institutions étatiques, des institutions privées et des organisations de masse qui a marqué le début d'un mécanisme de consensus et d'accord;

c) La coordination, au sein de l'équipe technique intersectorielle, de la formulation du plan décennal d'action pour l'enfant et pour la femme et la création, en 1993, du Service de coordination et de suivi du plan;

d) La formulation du projet intégré de développement de l'enfant (PIDI), qui a constitué l'une des principales initiatives en faveur des enfants de moins de 6 ans;

/...

e) La participation à la formulation des projets de politique sociale pour la femme, dont l'exécution a été confiée par le Ministère du plan et de la coordination à son Service d'analyse des politiques sociales (UDAPSO), et la création, au sein de l'ONAMFA, du Département national des programmes pour la femme afin de mener à bien cette initiative;

f) La participation, en 1992, à la réunion du Groupe consultatif de Paris, à l'occasion de laquelle ont été présentées les nouvelles initiatives en faveur des femmes et des enfants; cette initiative a permis de porter à 150 millions de dollars le montant des ressources provenant de la coopération internationale qui sont acheminées par l'entremise de l'ONAMFA.

9. La promulgation de la loi No 1403 du 18 décembre 1992, qui a mis en vigueur le Code du mineur, a consolidé le processus de restructuration des institutions, le Conseil devenant l'Organisation nationale pour l'enfance, la femme et la famille (ONAMFA).

10. L'article 281 de cette loi stipule que l'ONAMFA est l'institution qui, dans le secteur social, est chargée de réglementer, formuler, de contrôler et superviser les politiques en faveur de l'enfance, de la femme et de la famille, et qu'elle est habilitée à coordonner l'action entreprise dans ce domaine avec les organisations publiques et privées et les institutions nationales et internationales.

11. Ledit article stipule en outre que le Président ou la Présidente de cette organisation est nommé(e) pour un mandat de cinq ans, sur la base d'une liste que le Congrès national soumet à l'examen du Président de la République.

12. L'ONAMFA sera l'une des principales institutions à participer au Programme de service civil, ce qui garantira la continuité de l'administration professionnelle et technique de cette institution.

13. En outre, le règlement No 23469 relatif au code du mineur a élargi la participation de l'ONAMFA au Conseil national du plan (CONEPLAN), instance suprême de l'exécutif dans le domaine économique, ce qui lui permettra de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées dans le cadre du nouveau cadre juridique définissant les structures de l'État.

III. STRATÉGIE SOCIALE BOLIVIENNE

14. Le CONAPSO a présenté la stratégie sociale bolivienne au pays en septembre 1991; cette stratégie s'inscrit dans un cadre de stabilité et de croissance.

15. La stratégie sociale bolivienne souligne la nécessité d'appliquer en matière de politique sociale une approche nouvelle fondée sur le principe selon lequel les aspects sociaux et économiques constituent un tout dont le principal maillon est le capital humain.

16. Du point de vue économique, cela signifie que tout renforcement du capital humain se traduira par une amélioration de la productivité. Du point de vue social, cette approche permettra d'améliorer les niveaux de vie et la qualité de la vie des secteurs de la population qui vivent dans la pauvreté.

17. La stratégie doit inspirer l'action de l'État et mettre l'accent sur les éléments suivants : orientation des programmes vers des groupes définis sur la base de critères objectifs, sélection des tâches prioritaires, mise en oeuvre de programmes intégrés dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de l'assainissement de base, et amélioration de l'efficacité et optimisation de l'utilisation des ressources.

18. La stratégie sociale bolivienne fait une place particulière aux femmes en raison du rôle important qu'elles jouent dans le développement et de la contribution qu'elles apportent à la santé, à la nutrition et à l'éducation des nouvelles générations.

IV. PROGRAMME EN FAVEUR DE LA FEMME

19. Le Gouvernement bolivien a décidé d'élaborer un projet de politique sociale en faveur de la femme qui serait intégré à la politique sociale arrêtée en octobre 1992. Cette politique a été institutionnalisée dans le cadre du Programme en faveur de la femme actuellement exécuté par l'ONAMFA.

20. Ce programme a pour but de contribuer à éliminer la pauvreté et de promouvoir l'égalité, en éliminant toutes les formes de discrimination, comme stipulé dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

21. Le Programme comporte trois volets : investissement, équité et autonomie, en outre, il tient compte des aspects plurisectoriels ainsi que de la diversité culturelle et régionale qui existe dans le pays.

22. Comme la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes exige l'application de politiques globales de développement, toute politique de promotion de l'équité doit transcender le domaine social et être incorporée à l'ensemble des politiques nationales. Aussi, importe-t-il d'intégrer la question de l'égalité entre les sexes à la formulation des politiques macro-économiques, avec une active participation des femmes.

23. Le Programme en faveur de la femme envisage un processus de consultation avec les éléments civils de la société afin de pouvoir suivre la demande de services et contrôler l'application des engagements, lois et accords concernant la condition de la femme.

24. Les actions mises en oeuvre dans le cadre de ce programme doivent :

- a) Garantir l'équité sociale et l'égalité entre les sexes;
- b) Être axées sur le développement humain;
- c) Être culturellement spécifiques;
- d) Respecter la diversité;
- e) Être conçues en tant qu'investissement à moyen et à long terme;
- f) Être orientées vers une utilisation productive de la population active;
- g) Préserver l'environnement.

25. Le Programme a pour ambition de transformer les femmes, qui ne jouent actuellement qu'un rôle intermédiaire dans les politiques sociales, en participantes et en administratrices du développement, conjointement avec les hommes, compte dûment tenu de leurs besoins spécifiques dans quatre domaines stratégiques clefs : respect de l'autonomie des femmes sur les plans de l'organisation ainsi que sur les plans politique, physique et économique; prise en compte des aspects intersectoriels; participation; et décentralisation.

26. Les objectifs spécifiques du Programme en faveur de la femme sont les suivants :

- a) Rehausser le rôle productif des femmes, spécialement dans les régions rurales et les quartiers urbains originaux;
- b) Démocratiser les rôles au sein de la famille et de la société;
- c) Prévenir et combattre la violence, particulièrement au foyer;
- d) Promouvoir une réforme des lois;
- e) Former les ressources humaines au sein de l'appareil étatique, en insistant sur l'égalité entre les sexes;
- f) Accroître les capacités de participation des femmes à la vie sociale et politique;
- g) Sensibiliser la famille, la société et l'État aux droits de la femme.

27. Le Programme en faveur de la femme a été conçu comme un effort de programmation intersectoriel, et son impact dépendra donc nécessairement de la mise en oeuvre d'une action concertée avec la participation de tous les acteurs du développement, tant dans leurs relations avec l'État que dans leurs relations avec la société et la famille.

28. Dans cette perspective, les objectifs spécifiques du Programme ont été structurés en fonction de cinq domaines d'action qui recouvrent tous différents secteurs :

- a) La femme, le droit et le développement;
- b) La femme, la santé et le développement;
- c) La femme, l'éducation et le développement;
- d) La femme, l'emploi et le développement;
- e) La femme, la productivité rurale et le développement.

29. Les activités envisagées doivent être menées à bien dans les domaines suivants : réformes des lois, formation, vulgarisation et information; services et projets pilotes; et recherches appliquées et documentation. Dans tous ces domaines, il importera d'entreprendre une action intégrée et pluridisciplinaire qui s'attaque aux causes multiples de la discrimination sous tous les aspects de l'État, de la famille et de la société.

Juillet 1993

/...

ANNEXE

Quelques indices de la condition de la femme

AVANT-PROPOS

1. L'Organisation nationale pour l'enfance, la femme et la famille (ONAMFA) et l'Institut national de statistique (INS) présentent ci-après une première approximation statistique de la condition de la femme en Bolivie. Ce document est fondé sur les informations recueillies lors du recensement national de la population et du logement de 1992 et des enquêtes sur les ménages ainsi que les informations provenant des registres administratifs disponibles. Son but est essentiellement de contribuer à approfondir l'étude de cette importante question.

2. Les informations statistiques figurant ci-après ont été analysées afin d'illustrer, en suivant certains indicateurs, l'évolution qu'a connue la situation de la femme dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi ainsi que dans différents autres domaines liés à son épanouissement individuel pendant la période comprise entre les deux derniers recensements (1976-1992) ainsi qu'au cours de ces quelques dernières années.

3. L'un des principaux aspects de l'évolution des indicateurs de l'emploi est l'intégration croissante de la femme à l'activité économique dans des conditions généralement peu favorables (travaux peu productifs et mal rémunérés), ce qui résulte non seulement du fait que la femme a un accès insuffisant à l'éducation mais aussi de différentes circonstances institutionnelles et culturelles qui subsistent encore dans le pays.

4. Les auteurs de cette étude espèrent que les informations ci-après permettront aux femmes elles-mêmes de se faire une idée plus claire de la place qu'elles occupent au sein de la société bolivienne. Ces informations devraient également contribuer à encourager les institutions publiques et privées à formuler et à exécuter des politiques et des programmes visant à promouvoir le développement du potentiel de la population féminine du pays. On espère également que l'étude contribuera à élargir la participation de la femme à la vie sociale dans un cadre démocratique et équitable.

5. C'est dans cette perspective que les informations ci-après constituent la base de l'exécution du plan décennal d'action pour l'enfance et pour la femme, qui a pour but de faciliter l'application des principes qui inspirent la stratégie sociale bolivienne ainsi que de promouvoir l'intégration de la femme au développement et la formation des nouvelles générations.

Rosa Talavera Simoni
Directrice exécutive de l'INS

Rosario Paz Zamora
Présidente de l'ONAMFA

La Paz, mai 1993

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	9
II. ANALYSE DESCRIPTIVE DES INFORMATIONS STATISTIQUES DISPONIBLES CONCERNANT LA FEMME	6 - 52	9
A. Indicateurs démographiques	8 - 18	10
1. Accroissement et composition de la population	8 - 10	10
2. Structure par âge de la population et migrations	11 - 16	10
3. Fécondité	17 - 18	12
B. Caractéristiques des ménages et des chefs de ménage	19 - 24	12
1. Ménages	19	12
2. Chefs de ménage	20 - 24	12
C. La femme et le marché du travail	25 - 33	14
1. Au plan national	25 - 30	14
2. Dans les grandes villes	31 - 33	16
D. La femme et l'éducation	34 - 42	17
1. Analphabétisme	34 - 37	17
2. Fréquentation scolaire	38	18
3. Rapports entre les gains et le niveau d'instruction	39	18
4. Répartition par domaine de spécialisation des femmes exerçant une profession indépendante	40	19
5. Langues	41 - 42	20
E. La femme et la santé	43 - 49	20
1. Fécondité	44 - 45	20
2. Contrôle prénatal et post-natal	46 - 49	21
F. La femme et le droit de vote	50 - 52	22
GLOSSAIRE		24
APPENDICE		26

I. INTRODUCTION

1. Au cours des quelques dernières années, l'Institut national de statistique (INS) a mené à bien une série d'études statistiques dans le domaine social, notamment plusieurs séries d'enquêtes intégrées sur les ménages, une enquête sur les budgets familiaux, une enquête sur le suivi de la consommation alimentaire et d'autres études encore.
2. Par ailleurs, le recensement national de la population et du logement réalisé en 1992 a permis de rassembler des indicateurs à jour de la situation de la population bolivienne. Ces informations et les statistiques établies par les institutions publiques qui opèrent dans le domaine social offrent une possibilité sans précédent d'entreprendre une analyse détaillée de différents sujets qui pourront servir de base à la formulation de propositions concrètes dans l'intérêt de la population.
3. Conscient de la nécessité de diffuser dans les meilleurs délais les informations recueillies lors du recensement de 1992, l'INS a déployé des efforts particuliers à cette fin, ce qui a permis de publier un an seulement après le recensement les résultats concernant les neuf départements et le volume de statistiques concernant la Bolivie dans son ensemble.
4. Grâce aux informations rassemblées lors du recensement de 1992 ainsi que des quatrième et cinquième séries d'enquêtes sur les ménages, l'INS et l'ONAMFA ont élaboré le présent document, dont la première section expose les aspects démographiques généraux de la situation de la femme. La deuxième section est consacrée à son rôle de chef de ménage, la troisième analyse de l'intégration de la femme au marché du travail, et les deux sections suivantes contiennent des indicateurs sur la situation des femmes dans les domaines de la santé et de l'éducation. Enfin, on trouvera quelques informations sur la proportion des femmes qui sont titulaires d'une carte d'identité.
5. Les tableaux figurant dans l'appendice contiennent des informations plus détaillées au sujet des questions traitées dans le présent document.

II. ANALYSE DESCRIPTIVE DES INFORMATIONS STATISTIQUES DISPONIBLES CONCERNANT LA FEMME

6. L'accroissement démographique et la redistribution spatiale de la population bolivienne qu'a mis en relief le recensement de 1992 sont un reflet des transformations socio-économiques qu'a enregistrées le pays. En effet, les 15 dernières années ont été caractérisées par des périodes de crise économique et politique et de profonds ajustements économiques qui ont peu à peu fait place à une période de stabilité et de reprise de l'accroissement de la production, dans un cadre de consolidation de la démocratie et de nouveaux efforts d'intégration à l'économie internationale.
7. Parallèlement à ces événements, il y a eu des changements dans le rôle joué par la femme au sein de la société, dans sa participation à la population active, dans sa situation au regard de l'éducation et dans son état de santé. Cela étant, les indicateurs concernant les femmes mettent clairement en relief la nécessité d'élaborer des politiques sociales et économiques qui tiennent compte des problèmes propres aux femmes et qui soient de nature à garantir une participation adéquate des femmes au développement national en leur permettant d'exploiter pleinement leur potentiel et leur capacité.

A. Indicateurs démographiques

1. Accroissement et composition de la population

8. Pendant la période qui s'est écoulée entre les deux derniers recensements, c'est-à-dire entre 1976 et 1992, le taux annuel d'accroissement démographique a été de 2,11 %; le taux d'accroissement en milieu urbain a été de 4,16 % ^{1/}, mais il n'a guère dépassé 0,09 % en milieu rural. Le taux d'accroissement démographique a été négatif dans les zones rurales des départements de l'Altiplano, mais ils ont dépassé 5 % dans les centres urbains de Tarija, Santa Cruz, Beni et Pando.

9. Comme cela est le cas dans la majorité des pays d'Amérique latine, les femmes représentent en Bolivie une plus grande proportion de la population que les hommes. Cette situation, qui est due essentiellement au fait que l'espérance de vie des femmes est plus longue que celle des hommes, a été confirmée tant par le recensement de 1976 que par celui de 1992. En 1992, les femmes représentaient 50,6 % de la population.

Tableau 1

Pourcentage représenté par la population féminine

Population de référence	1976	1992
Population totale	4 613 486	6 420 792
Pourcentages		
Population totale	100,0	100,0
Femmes	50,6	50,6
Hommes	49,4	49,4
Total de femmes	100,0	100,0
Femmes urbaines	42,4	58,5
Femmes rurales	57,6	41,5

Source : INS, recensement de 1992.

10. C'est surtout dans les zones urbaines que les femmes représentent une proportion plus grande de la population totale : cette proportion est passée de 42,4 % en 1976 à 58,5 % en 1992, ce qui a réduit d'autant la proportion de la population féminine dans les zones rurales.

2. Structure par âge de la population et migrations

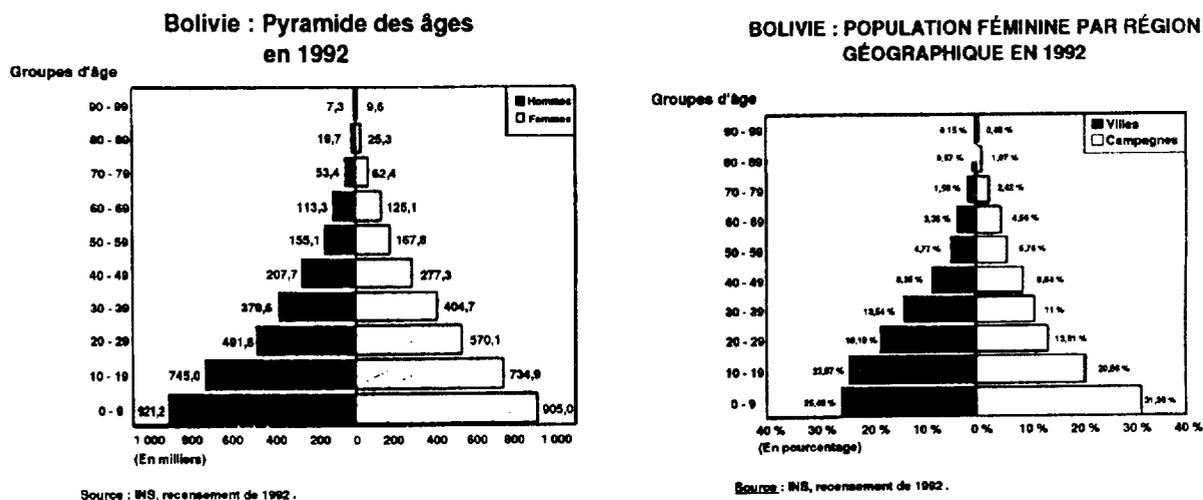
11. La structure par âge de la population bolivienne donne une pyramide des âges dont la base est large, ce qui est caractéristique d'un pays où la population est essentiellement jeune : en Bolivie, l'âge moyen de la population est de 24 ans et l'âge médian de 19 ans.

12. Les proportions, par groupe d'âge, représentées par les populations de sexe masculin et de sexe féminin montrent que les différences sont plus marquées parmi les enfants et les jeunes, catégorie dans laquelle le pourcentage de femmes est nettement plus élevé que celui des hommes. À partir de 20 ans, toutefois, les différences numériques entre ces deux populations ne sont pas significatives.

13. Par ailleurs, la structure de la population féminine en Bolivie (deuxième pyramide) montre que, dans les régions rurales, la population de moins de 9 ans représente 31,3 % de la population féminine rurale totale tandis que, dans le groupe des 10 à 19 ans, ce pourcentage atteint 20,8 %. Cette différence de près

/...

Figure 1



de 10 % s'explique par le fait que, dès un âge précoce, la population féminine se déplace vers les zones urbaines.

14. Les départements de Potosí, d'Oruro, de Chuquisaca et de La Paz sont ceux où ont été enregistrés ces dernières années les plus grands déplacements de population; ces départements ont enregistré des taux nets négatifs de migration 2/, ce qui s'est traduit par le dépeuplement de vastes régions de ces départements et par une augmentation de la population dans les régions de l'Est et dans les zones agricoles du département de Tarija.

15. Comme le montre le tableau 2, le pourcentage d'hommes est plus élevé dans les départements de Santa Cruz, de Beni et de Pando par suite, principalement, de l'évolution démographique dans les régions rurales.

Tableau 2

Répartition de la population des départements, par zone et par sexe

Zone/sexe	Total	Chuquisaca	La Paz	Cocha-bamba	Oruro	Potosí	Tarija	Santa Cruz	Beni	Pando
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	49,4	48,7	49,2	49,1	48,6	48,1	49,6	50,4	51,6	55,4
Femmes	50,6	51,3	50,8	50,9	51,4	51,9	50,4	49,6	48,4	44,6
Zones urbaines	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	48,5	46,9	48,7	47,9	48,5	48,0	48,3	48,9	50,0	50,9
Femmes	51,5	53,1	51,3	52,1	51,5	52,0	51,7	51,1	50,0	49,1
Zones rurales	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	50,5	49,5	50,0	50,3	48,8	48,1	51,2	54,2	55,0	57,0
Femmes	49,5	50,5	50,0	49,7	51,2	51,9	48,8	45,8	45,0	43,0

Source : INS, recensement de 1992.

16. La prédominance de la population de sexe masculin dans les zones rurales de ces départements est due à une forme spécifique de vie familiale, spécialement parmi les foyers qui ont migré vers ces zones, l'homme (chef de ménage), qu'il soit salarié ou colon, résidant là où il travaille (dans une zone rurale) tandis que la femme et les enfants vivent en milieu urbain, qu'il s'agisse de localités de création récente ou de villes intermédiaires. Cette situation a été constatée aussi dans les zones rurales des départements de Cochabamba et de Tarija.

3. Fécondité

17. Entre les recensements de 1976 et de 1992, le taux synthétique de fécondité est tombé de 6,5 à 5,0 enfants par femme. Malgré tout, la moyenne bolivienne demeure élevée en comparaison de la moyenne du reste de l'Amérique du Sud. Entre autres pays où la fécondité est élevée, on peut citer le Paraguay, avec un taux de 15,4, et le Pérou et l'Équateur, avec un taux de 3,6.

18. Par région, le taux synthétique de fécondité est de 4,2 en milieu urbain et de 6,3 en milieu rural. Les taux les plus élevés sont enregistrés dans les zones rurales des départements de Beni et de Pando (7,9).

B. Caractéristiques des ménages et des chefs de ménage

1. Ménages

19. Pour ce qui est de la répartition des ménages par catégorie, les ménages nucléaires constituent la grande majorité (59 % du total au plan national, 56 % dans les régions urbaines et 62 % en milieu rural). Le nombre moyen de personnes par ménage est de 4,35 au niveau national, de 4,48 en milieu urbain et de 4,20 dans les zones rurales.

Tableau 3

Répartition des ménages par catégorie

Catégorie du ménage	Total	Milieu urbain	Milieu rural
Total	100	100	100
Unipersonnel	12	10	14
Nucléaire	59	56	62
Élargi	19	20	18
Mixte	10	14	6

Source : INS, recensement de 1992.

2. Chefs de ménage

a) Âge

20. Les chefs de ménage sont compris surtout dans les groupes d'âge de 30 à 59 ans mais, ces dernières années, le pourcentage de femmes chefs de ménage de moins de 30 ans a augmenté.

/...

Tableau 4

Pourcentage des chefs de ménage en 1992

Principaux groupes d'âge	Total	Femmes	Hommes
Total	100	100	100
Moins de 15 ans	-	-	1
15 - 29 ans	22	22	19
30 - 59 ans	61	62	57
60 ans et plus	17	16	23

Source : INS, recensement de 1992.

21. Selon les données recueillies lors du recensement de 1992, 24,5 % des chefs de ménage sont des femmes (26,2 % en milieu urbain et 22,4 % en milieu rural).

b) Aspects concernant le travail

Tableau 5

Répartition, taux de participation et état d'activité des chefs de ménage, par sexe et par région, 1992

Zone/sexe	Répartition	Taux de participation	Actifs	Inactifs
Total	100,0	83,2	100,0	100,0
Hommes	75,5	91,8	83,3	36,7
Femmes	24,5	56,6	16,7	63,3
Milieu urbain	100,0	78,7	100,0	100,0
Hommes	73,8	88,2	82,7	40,8
Femmes	26,2	52,0	17,3	59,2
Milieu rural	100,0	88,8	100,0	100,0
Hommes	77,6	96,1	84,0	26,8
Femmes	22,4	63,6	16,0	73,2

Source : INS, recensement de 1992.

22. Le taux de participation 3/ des chefs de ménage est de 83,2 %, chiffre qui se décompose comme suit : 91,8 % pour les hommes et seulement 56,6 % pour les femmes. Les 43,4 % restants des femmes chefs de ménage non déclarées, lors du recensement, sont en situation d'inactivité (sur ce pourcentage, les femmes sans profession représentent 62 %).

23. Par ailleurs, le taux de participation des femmes en milieu rural (63,6 %) est plus élevé qu'en milieu urbain (52 %). Les chefs de ménage actifs sont constitués à concurrence de 16,7 % par des femmes et de 83,7 % par des hommes.

c) Analphabétisme

24. Entre 1976 et 1992, les taux d'analphabétisme parmi les chefs de ménage ont diminué de 56,8 %. Cette réduction a été de 69 % pour les femmes chefs de ménage (67,6 % en milieu urbain et 83,5 % en milieu rural). Néanmoins, ces taux

/...

demeurent élevés et constituent une contrainte importante pour ce qui est tant de l'éducation des enfants que de l'accès des femmes chefs de ménage au marché du travail.

Tableau 6

Taux d'analphabétisme parmi les chefs de ménages, par sexe et par région, 1992

Région	Recensement de 1976			Recensement de 1992			Pourcentage de variation 1992/1976		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total	37	30	58	21	15	40	56,8	50,0	69,0
Milieu urbain	15	8	34	9	4	23	60,0	50,0	67,6
Milieu rural	51	44	79	37	28	66	72,5	63,6	83,5

Source : INS, recensement de 1992.

C. La femme et le marché du travail

1. Au plan national

25. L'une des principales caractéristiques de l'évolution de la situation socio-économique ces dernières années a été l'accroissement du taux de participation des femmes au marché du travail. En 1976, ce taux de participation atteignait à peine 18,3 %, selon les résultats du dernier recensement, on estime que ce chiffre atteint aujourd'hui 38,1 %. Ces chiffres montrent qu'il existe aujourd'hui une plus grande proportion de femmes qui seraient disposées à offrir leurs services sur le marché du travail.

Tableau 7

Pourcentage de la population économiquement active, taux de participation et taux moyen annuel d'accroissement, par sexe et par région

Région/sexe	% PEA/PEA totale		Taux de participation		Taux moyen annuel d'accroissement
	1976	1992	1976	1992	
Total	100,0	100,0	41,6	49,9	3,3
Hommes	77,6	61,0	65,8	62,1	1,8
Femmes	22,4	39,0	18,3	38,1	6,8
Milieu urbain	100,0	100,0	39,8	43,0	4,7
Hommes	70,6	62,0	58,5	55,5	3,8
Femmes	29,4	38,0	22,5	31,4	6,3
Milieu rural	100,0	100,0	42,9	59,6	2,2
Hommes	82,4	60,0	71,1	70,9	0,2
Femmes	17,6	40,0	15,0	48,1	7,4

Source : INS, recensement de 1992.

/...

26. En 1976, les femmes, qu'elles soient employées, au chômage ou sous-employées, représentaient 22,4 % de la population économiquement active; en 1992, ce chiffre est passé à 39 %.

Tableau 8

Pourcentage de la population économiquement active par secteur et par sexe, 1992 a/

Sexe	Total	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire
Pourcentage (verticalement)				
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	63,5	65,5	79,7	53,8
Femmes	36,5	34,5	20,3	46,2
Pourcentage (horizontalement)				
Total	100,0	47,0	16,2	36,8
Hommes	100,0	48,5	20,3	31,2
Femmes	100,0	44,4	9,0	46,6

a/ Non compris les personnes n'ayant pas spécifié leur secteur d'activité ni les personnes à la recherche d'un travail pour la première fois.

Source : INS, recensement de 1992.

27. La population employée, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, travaille principalement dans le secteur primaire, ce qui montre que l'économie bolivienne demeure basée sur l'agriculture, l'élevage et les industries extractives. Il convient de souligner par ailleurs le taux élevé d'emplois dans le secteur tertiaire, qui regroupe principalement les activités de services, ainsi que la plus grande proportion de femmes dans cette tranche d'activité.

28. Le secteur primaire occupe 44,4 % de la population économiquement active de sexe féminin, essentiellement à des travaux agricoles; 9 % seulement des femmes actives travaillent dans le secteur secondaire, caractérisé par des travaux plus productifs, des revenus élevés et des emplois permanents. (Voir le glossaire pour la classification des différents secteurs.)

/...

Tableau 9

Pourcentage de la population économiquement active par catégorie professionnelle et par sexe, 1992

Sexe	Total	Ouvriers et employés	Travailleurs pour compte propre	Patrons ou associés	Coopérateurs	Professions indépendantes	Travailleurs familiaux non rémunérés
Pourcentage (verticalement)							
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	64,0	69,4	63,5	76,1	85,9	76,0	37,8
Femmes	36,0	30,6	36,5	23,9	14,1	24,0	62,2
Pourcentage (horizontalement)							
Total	100,0	39,4	48,7	1,6	1,0	0,3	9,0
Hommes	100,0	42,8	48,3	1,9	1,3	0,4	5,3
Femmes	100,0	33,5	49,4	1,1	0,4	0,2	15,4

a/ Non compris les personnes qui n'ont pas spécifié leur catégorie professionnelle.

Source : INS, recensement de 1992.

29. Il ressort des résultats du dernier recensement que 48,7 % du total de la population économiquement active sont des travailleurs pour compte propre, dont 49,4 % de femmes. Il importe de relever que cette catégorie comprend les agriculteurs propriétaires d'exploitations, qui constituent environ 60 % du total, et que les 40 % restants sont propriétaires de petites unités économiques urbaines (commerce, artisanat et services).

30. La catégorie des travailleurs familiaux non rémunérés occupe 15,4 % de la main-d'oeuvre féminine. Dans cette catégorie, 79 % des femmes s'occupent de travaux agricoles.

2. Dans les grandes villes

31. Selon les données recueillies lors de la quatrième série d'enquêtes intégrées sur les ménages, 36 % des femmes qui travaillent dans les grandes villes et à El Alto sont employées dans le commerce, 15,5 % dans l'industrie manufacturière, particulièrement dans l'artisanat, et 13 % dans le secteur des services. Pour les hommes, les pourcentages sont les suivants : 22 % dans l'industrie manufacturière, 15,6 % dans le secteur de la construction, 17,7 % dans le commerce et 11,5 % dans le secteur des transports (voir l'annexe).

32. On a constaté que le revenu moyen des salariés de sexe masculin est plus élevé que celui des femmes. À travail égal, la femme touche 75 % seulement du salaire d'un homme. Ce pourcentage varie cependant selon la catégorie professionnelle.

/...

Tableau 10

Rapport entre les revenus moyens par catégorie professionnelle
 dans les grandes villes, 1993

Rapport moyen	Salariés	Travailleurs pour compte propre	Patrons employeurs	Professions indépendantes	Travailleurs domestiques
Total moyen (en bolivianos)	540	403	1 288	1 234	157
Hommes	100	100	100	100	100
Femmes	75	50	89	78	64

Source : INS, cinquième série d'enquêtes intégrées sur les ménages, novembre 1992.

33. Si l'on considère que les femmes sont souvent employées dans le secteur tertiaire, c'est-à-dire dans des activités de services, que la majeure partie d'entre elles sont des travailleuses pour compte propre et qu'en outre, elles touchent des revenus inférieurs à ceux des hommes, la conclusion s'impose que, d'une façon générale, la femme se trouve dans une situation désavantagée sur le marché du travail.

D. La femme et l'éducation

1. Analphabetisme

34. Le niveau d'instruction atteint peut être considéré comme une approximation du capital humain accumulé par les personnes, question qui influe sur l'accès aux différentes catégories d'emploi et partant sur les niveaux de revenu.

35. Un indicateur du niveau d'instruction de la population est le taux d'analphabetisme 4/. En Bolivie, le taux moyen d'analphabetisme est de 20 %, soit plus que la moyenne latino-américaine, qui est de 15,2 %. L'analphabetisme est plus fréquent chez les femmes (27,7 %) que chez les hommes (11,8 %). Ces taux sont plus élevés parmi les femmes qui vivent en milieu rural, chez lesquelles ils atteignent 49,9 %, contre 23,1 % pour les hommes.

36. Le taux d'analphabetisme chez les femmes varie également selon les régions. C'est ainsi qu'en milieu urbain, leur taux d'analphabetisme est de 13,5 %, ce qui signifie qu'il y a 2,3 fois plus de femmes illettrées en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 11

Taux d'analphabétisme par département et par sexe

Région	Total	Chuquisaca	La Paz	Cocha-bamba	Oruro	Potosí	Tarija	Santa Cruz	Beni	Pando
Total	20,0	39,5	16,9	21,2	15,4	38,2	21,2	11,1	12,8	21,0
Hommes	11,8	29,5	8,5	12,6	5,9	23,4	12,7	7,3	9,0	17,9
Femmes	27,7	48,4	24,7	29,1	23,9	50,7	29,4	14,9	17,0	22,8
Milieu urbain	8,9	12,8	9,2	8,1	9,2	14,0	11,2	6,9	8,2	4,4
Hommes	3,8	6,6	3,5	3,0	2,7	4,6	5,4	3,8	4,8	2,5
Femmes	13,5	17,9	14,5	12,6	15,0	21,9	16,4	9,8	11,5	6,5
Milieu rural	36,5	54,2	31,2	36,9	27,7	50,5	35,0	22,7	22,6	27,6
Hommes	23,1	41,2	17,6	23,3	12,4	33,0	22,0	15,4	16,5	23,1
Femmes	49,9	66,3	44,5	50,5	41,6	65,6	48,6	32,1	31,1	29,5

Source : INS, recensement de 1992.

37. Les départements de Chuquisaca et de Potosí sont ceux où les taux d'analphabétisme sont les plus élevés (plus de 30 %, soit plus de la moyenne nationale). Par sexe, on constate que les taux d'analphabétisme sont de plus de 23 % chez les hommes et de plus de 48 % chez les femmes.

2. Fréquentation scolaire

38. Un autre indicateur de l'accès au système d'éducation est le taux de fréquentation scolaire. Selon les données recueillies lors du dernier recensement, le taux de fréquentation scolaire le plus élevé est celui des enfants de 6 à 14 ans (82 % pour les filles et 86 % pour les garçons).

Tableau 12

Taux de fréquentation scolaire, 1992

Groupes d'âge	Femmes		Hommes	
	Milieu urbain	Milieu rural	Milieu urbain	Milieu rural
6 - 14 ans	90,1	71,6	91,6	78,1
15 - 19 ans	63,3	24,3	68,6	33,8
20 - 24 ans	28,1	6,1	34,4	8,0

Source : INS, recensement de 1992.

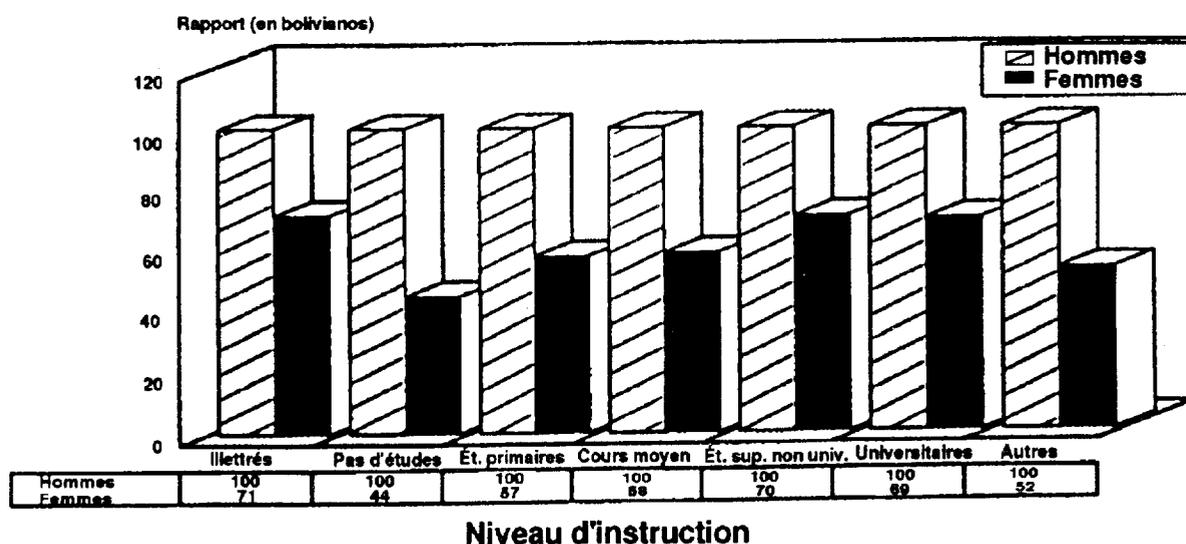
3. Rapports entre les gains et le niveau d'instruction

39. S'agissant du rapport entre les niveaux d'instruction et les revenus, les enquêtes sur les ménages ont fait apparaître les rapports ci-après dans les grandes villes : parmi les illettrés, les femmes ne touchent que 71 % des gains des hommes; cette différence ne diminue pas à mesure que le niveau d'instruction s'élève et, dans la catégorie des professions libérales, ce pourcentage est de 69 %.

/...

Figure 2

Bolivie : Rapports entre les gains des femmes et des hommes, par niveau d'instruction, 1992^a



^a Les données concernent les capitales des départements et la ville d'El Alto.

Source : INS, quatrième série d'enquêtes intégrées sur les ménages, novembre 1991.

4. Répartition par domaine de spécialisation des femmes exerçant une profession indépendante

40. Les femmes qui exercent une profession indépendante s'occupent surtout d'activités de caractère social. Comme le montre le tableau, les femmes représentent une proportion particulièrement élevée des professionnels de la santé.

Tableau 13

Répartition des membres des professions indépendantes, par sexe et par domaine d'études, 1992

Domaine d'études	Total	Femmes	Hommes
Total	100,0	31,1	68,9
Économie et finances	27,0	7,8	19,2
Santé	42,3	18,0	24,4
Sciences sociales	9,3	3,5	5,8
Études techniques	20,8	1,7	19,1
Autres domaines d'études	0,6	0,1	0,5

Source : INS-UDAPSO, Demanda de profesionales.

5. Langues

41. S'agissant des langues que parle la population bolivienne, il convient de relever le pourcentage élevé – près de 27 % – de femmes qui ne parlent pas l'espagnol.

Tableau 14

Langues parlées par la population, par sexe 1992

Sexe	Total	Plus d'une langue	Monolingues	Répartition des monolingues				
				Total	Espagnol	Quechua	Ayamara	Divers
Total	100,0	46,4	53,6	100,0	77,9	15,1	6,0	1,0
Hommes	100,0	49,4	50,6	100,0	83,2	12,0	3,9	0,9
Femmes	100,0	43,5	56,5	100,0	73,2	17,9	7,8	1,1

Source : INS, recensement de 1992.

42. Ce fait constitue une cause de marginalisation qui limite l'accès des citoyens à certains services offerts par l'État, spécialement dans le domaine de l'éducation, et qui crée des difficultés importantes en ce qui concerne la coexistence et les rapports sociaux ainsi que l'intégration de ces femmes au marché du travail.

E. La femme et la santé

43. Comme indiqué ci-dessus, les changements démographiques qui se sont produits au cours des dernières décennies se sont traduits par une baisse des taux de fécondité et de mortalité, particulièrement de mortalité infantile, élément directement lié aux soins de santé.

1. Fécondité

44. Des études ont été faites lors de la quatrième série d'enquêtes intégrées sur les ménages, sur la situation des femmes qui ont déclaré être enceintes ou l'avoir été. Les résultats montrent que le pourcentage de femmes enceintes est concentré de plus en plus parmi les femmes de 20 à 34 ans. Par ailleurs, les taux de grossesse augmentent parmi les groupes considérés comme les plus exposés, principalement chez les adolescentes, ainsi que parmi un groupe restreint de femmes à fécondité tardive (35 ans et plus).

/...

Tableau 15

Population féminine en âge de procréer (13-49 ans) et situation en regard de la fécondité au cours des 12 années précédentes, par groupe d'âge, 1992

Groupes d'âge	Total (en milliers)	Situation en regard de la fécondité			
		Naissance enfant vivant	Naissance enfant mort-né	Grossesse interrompue	Actuellement enceintes
Total	90,2	100,0	100,0	100,0	100,0
13 - 19 ans	9,0	10,2	11,2	4,7	10,1
20 - 34 ans	68,5	75,3	66,5	78,5	78,7
35 - 49 ans	12,7	14,5	22,3	16,8	11,2

Source : INS, quatrième série d'enquêtes intégrées sur les ménages, 1992.

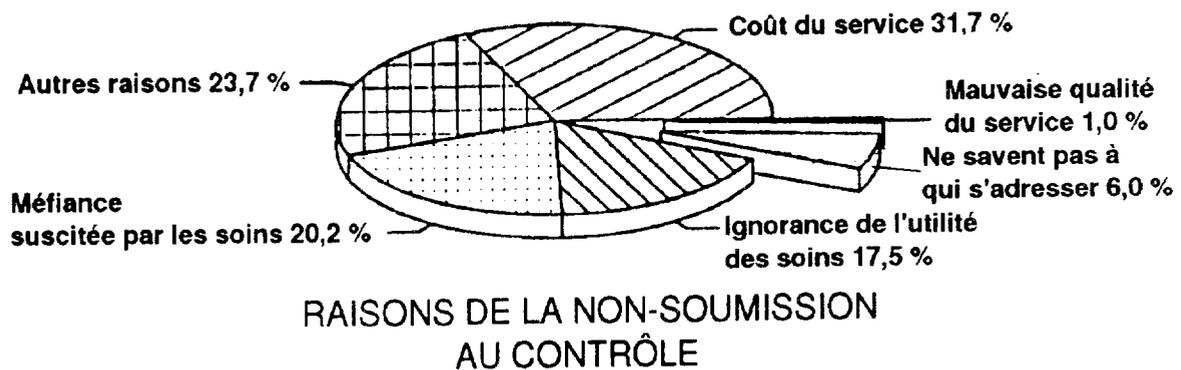
45. On estime que, parmi le groupe de femmes de 20 à 34 ans, 68 % des femmes ont eu un enfant vivant, 3 % ont eu un enfant mort-né, 4 % ont eu une grossesse interrompue et 25 % étaient enceintes au moment de l'enquête.

2. Contrôle prénatal et post-natal

46. Le contrôle prénatal et post-natal est un aspect important des soins de santé maternelle et infantile. L'enquête a fait apparaître qu'en 1992, 63 % des habitantes des grandes villes se sont soumises à ce contrôle; parmi les 37 % de femmes qui ne l'ont pas fait, les raisons données ont été les suivantes : coût du

Figure 3

BOLIVIE : RAISONS POUR LESQUELLES LES FEMMES EN ÂGE DE PROCRÉER QUI ONT EU DES ENFANTS OU ONT ÉTÉ ENCEINTES NE SE SONT PAS SOUMISES AU CONTRÔLE PRÉNATAL, 1992



Source : INS, quatrième série d'enquêtes intégrées sur les ménages, novembre 1991.

service (32 %), méfiance suscitée par les soins (20 %), ignorance de l'utilité des soins (17 %) et différentes autres raisons (31 %) (voir l'appendice).

47. Par ailleurs, il ressort de l'enquête que 37 % des femmes vont accoucher à l'hôpital, 29 % accouchent chez elles et 17 % dans des établissements privés. Pour ce qui est de l'assistance lors de l'accouchement, la préférence de 72 % des femmes va aux médecins, 17 % à des proches ou voisins et le reste à d'autres types d'assistance.

48. L'incidence de la contraception demeure limitée, que ce soit en raison des sentiments moraux, religieux ou sociaux qu'inspire la planification de la famille ou bien du manque d'information à ce sujet.

49. Néanmoins, selon la dernière enquête sur la démographie et la santé (INSA 1989), 73 % des femmes ont connaissance d'une méthode de limitation des naissances. Soixante-sept pour cent connaissent une méthode moderne, et un peu moins (57 %) une méthode traditionnelle. En milieu urbain, 82 % des femmes connaissent une méthode de contraception, mais ce pourcentage est seulement de 50 % parmi les femmes rurales.

F. La femme et le droit de vote

50. À l'heure actuelle, une autre préoccupation, en ce qui concerne la condition de la femme, est celle qui a trait à la prise de conscience de la portée véritable de l'intégration de la femme aux activités productives et de l'exercice de ses droits.

51. Par exemple, la possession d'une carte d'identité est l'un des moyens par lesquels les citoyens peuvent exercer leur droit de vote. Le recensement de 1992 a permis de calculer le pourcentage de la population qui est muni de ce document; c'est ainsi que l'on a constaté que, parmi la population de plus de 10 ans, près de 2 millions de personnes, soit 46 %, ne sont pas en possession d'une carte d'identité. Ce pourcentage est de 42 % pour les hommes et de 49 % pour les femmes.

Tableau 16

Pourcentage de la population de plus de 10 ans qui ne possède pas de cartes d'identité, par département

Département	Total	Hommes	Femmes
Total	46	42	49
Chuquisaca	63	58	68
La Paz	35	32	38
Cochabamba	47	43	51
Oruro	40	37	43
Potosí	55	50	60
Tarija	47	43	51
Santa Cruz	48	45	51
Beni	64	62	66
Pando	62	61	65

Source : INS, recensement de 1992.

52. Au niveau des différents départements, c'est à La Paz que le pourcentage d'hommes non munis d'une carte d'identité est le plus faible (32 %), et c'est à Beni qu'il est le plus élevé (62 %). Pour les femmes, les chiffres

/...

correspondants sont de 38 % à La Paz et de 68 % dans le département de Chuquisaca.

Notes

1/ En Bolivie, sont considérés comme centres urbains les agglomérations de 2 000 habitants ou plus.

2/ On entend par taux net de migration la différence entre la population qui émigre et la population qui immigré. Ce taux est négatif lorsque la proportion des émigrants est plus élevée que celle des immigrants.

3/ Aux fins du calcul du taux de participation, et pour pouvoir effectuer des comparaisons entre les recensements de 1976 et de 1992, l'âge de base a été fixé à 7 ans. Pour la définition du taux de participation, voir le glossaire.

4/ Pour la définition, voir le glossaire.

GLOSSAIRE

1. Accroissement démographique

Le taux annuel d'accroissement démographique est calculé selon la formule :

$$r = \frac{1}{t} \times \ln \frac{P_n}{P_o} \times 100$$

Où :

r = Taux annuel d'accroissement (nombre de personnes qui viennent s'ajouter à la population pour 100 habitants).

P_o = Population pendant la période initiale ou de base.

P_n = Population pendant la période de référence ou actuelle.

t = Temps qui s'est écoulé entre la période initiale et la période de référence.

Aux fins du calcul de l'accroissement d'un recensement à un autre, la valeur de chaque variable indépendante est :

P_o = Date du recensement de 1976 (29 septembre 1976).

P_n = Date du recensement de 1992 (3 juin 1992).

t = 15 687.

2. Âge moyen

Somme des âges déclarés par rapport au total de la population dénombrée.

3. Âge médian

Âge qui divise la répartition des âges en deux parties égales.

4. Taux synthétique de fécondité

Nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme pendant qu'elle est en âge de procréer.

5. Taux d'analphabétisme

Coscient entre le nombre de personnes de 15 ans et plus qui ne savent ni lire ni écrire et le total de la population des âges correspondants.

$$T.A. = \frac{\text{Population de 15 ans et plus qui ne savent ni lire ni écrire}}{\text{Population totale de 15 ans et plus}} \times 100$$

6. Taux de fréquentation scolaire

Coscient entre le nombre de personnes de 6 à 19 ans qui fréquentent les établissements d'enseignement ordinaire et le total de la population des âges correspondants.

/...

7. Taux de participation

Coscient entre la population économiquement active (travailleurs et chômeurs) et le total de la population de 7 ans ou plus, ou population en âge de travailler.

Pour calculer le taux de participation et pour pouvoir procéder à des comparaisons entre les recensements de 1976 et de 1992, l'âge de base a été fixé à 7 ans.

8. Différents types de ménages

- a) Ménage unipersonnel : Ménage composé d'une seule personne;
- b) Ménage nucléaire : Ménage composé des conjoints uniquement, des conjoints et des enfants ou d'une personne et de ses enfants;
- c) Ménage élargi : Ménage nucléaire plus autres personnes de la même famille;
- d) Ménage mixte : Ménage comportant au moins une personne sans lien familial avec le chef de ménage, par exemple personnel domestique ou autre personne ne faisant pas partie de la famille.

9. Secteurs économiques

- Secteur primaire : Agriculture, élevage, chasse, pêche et industries extractives;
- Secteur secondaire : Industrie manufacturière, électricité, gaz, eau et construction;
- Secteur tertiaire : Commerce de gros et de détail, hôtellerie et restauration, transports et communications, finances, administration publique, enseignement, services aux particuliers et autres services.

APPENDICE

Tableau 1

Taux annuel d'accroissement démographique entre les derniers recensements, par département et par région

Département et région	Taux annuel d'accroissement	
	1950-1976 <u>a/</u>	1976-1992
Total	2,05	2,11
Milieu urbain	3,84	4,16
Milieu rural	1,14	0,09
Chuquisaca	1,23	1,50
Milieu urbain	2,01	4,10
Milieu rural	1,03	0,55
La Paz	2,07	1,66
Milieu urbain	3,33	3,43
Milieu rural	1,20	-0,50
Cochabamba	1,79	2,75
Milieu urbain	3,64	4,83
Milieu rural	0,99	1,06
Oruro	1,84	0,58
Milieu urbain	2,97	2,14
Milieu rural	0,93	-1,60
Potosí	0,98	-0,12
Milieu urbain	3,13	0,90
Milieu rural	0,37	-0,57
Tarija	2,28	2,82
Milieu urbain	4,18	5,04
Milieu rural	1,42	0,91
Santa Cruz	4,09	4,16
Milieu urbain	6,74	6,15
Milieu rural	2,40	0,82
Beni	3,28	3,16
Milieu urbain	5,51	5,19
Milieu rural	1,96	0,43
Pando	2,88	0,63
Milieu urbain	(1)	6,43
Milieu rural	2,45	-0,60

Source : INS, recensement de 1992.

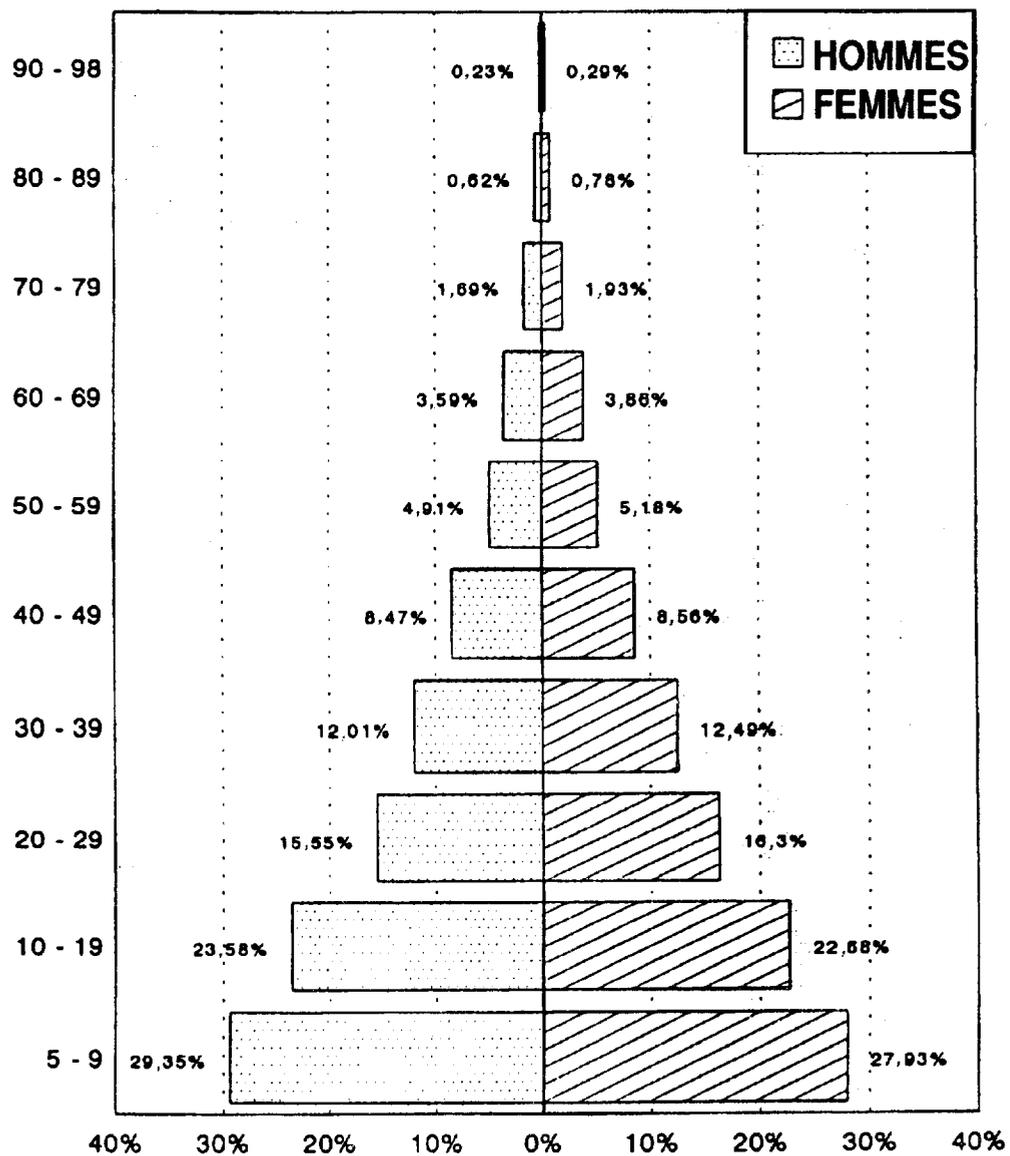
a/ Lors du recensement de 1950, la population était exclusivement rurale.

/...

Figure 1

BOLIVIE : PYRAMIDE DES ÂGES EN 1992

Groupes d'âge



(En pourcentage)

Source : INS, recensement de 1992.

Tableau 2

Taux synthétique de fécondité et pourcentage de diminution entre les recensements de 1976 et de 1992, par département et par région

Département et région	Taux synthétique de fécondité		Pourcentage de diminution
	1976	1992	
Total	6,5	5,0	23,1
Milieu urbain	5,2	4,2	19,2
Milieu rural	7,8	6,3	20,5
Chuquisaca	7,5	6,0	20,0
Milieu urbain	5,0	4,5	10,0
Milieu rural	8,1	6,8	16,1
La Paz	6,0	4,2	30,0
Milieu urbain	4,6	3,6	21,7
Milieu rural	7,5	5,7	24,0
Cochabamba	6,9	5,0	27,5
Milieu urbain	5,2	4,0	23,1
Milieu rural	8,0	6,2	22,5
Oruro	6,6	5,0	24,2
Milieu urbain	5,8	4,4	24,1
Milieu rural	7,7	6,3	18,2
Potosí	7,2	6,1	15,3
Milieu urbain	6,7	5,3	20,9
Milieu rural	7,4	6,4	13,5
Tarija	6,8	5,2	23,5
Milieu urbain	5,1	4,2	17,7
Milieu rural	8,1	6,7	17,3
Santa Cruz	6,6	5,1	23,7
Milieu urbain	5,4	4,5	16,7
Milieu rural	8,1	5,6	30,9
Beni	7,7	6,4	16,9
Milieu urbain	6,3	5,6	11,1
Milieu rural	9,0	7,9	12,2
Pando	8,3	6,8	18,1
Milieu urbain	5,3	4,5	15,1
Milieu rural	8,7	7,9	9,2

Source : INS, recensement de 1992.

/...

Tableau 3

Bolivie : composition des ménages et répartition des dépenses, par sexe, du principal soutien du ménage (chef de ménage), 1990

Élément	Total	Sexe	
		Hommes	Femmes
Nombre de foyers (en milliers)	455,3	330,5	124,8
Pourcentage	100,0	72,6	27,4
<u>Moyenne</u>			
Membres du ménage	4,7	4,8	4,3
Titulaires de rémunération du travail	1,7	1,7	1,6
Titulaires de transferts	0,2	0,2	0,3
Personnes à charge de moins de 18 ans	2,2	2,2	2,0
Personnes à charge de 18 ans et plus	0,6	0,7	0,4
Autres membres du ménage	2,7	2,8	2,5
Âge du chef de ménage (principal soutien)	40,3	39,8	41,8
<u>Moyenne en boliviens</u>			
Revenus fréquents	885	942	733
Revenus totaux	956	1 019	791
Dépenses de consommation	992	1 043	859
Autres dépenses	29	34	18
Dépenses totales	1 141	1 203	976
<u>Nature du logement</u>			
Propriété personnelle	57,7	54,2	56,2
Logement loué	22,5	22,4	22,7
Logement cédé	22,8	23,4	21,0
<u>Répartition des dépenses de consommation</u>			
Alimentation et boisson	46,1	45,5	48,1
Habillement et chaussures	8,2	8,1	8,3
Logement	8,1	8,0	8,6
Équipement	7,9	7,9	7,8
Santé	4,2	4,1	4,5
Transports et communications	12,5	13,1	10,4
Éducation	4,8	4,9	4,7
Culture et loisirs	4,0	4,1	3,4
Biens et services divers	4,3	4,3	4,3

Source : INS, enquête sur les budgets familiaux.

Tableau 4

Bolivie : estimation de la population occupée dans les grandes villes,
 par profession, par revenu moyen, par horaire hebdomadaire de travail
 et par sexe, 1993

Revenu moyen/ horaire de travail moyen	Catégorie professionnelle							
	Total	Ouvriers	Employés	Travailleurs pour compte propre	Patrons employeurs	Travailleurs familiaux	Professions indépen- dantes	Employés domes- tiques
Total	1 045 742	196 658	320 619	346 382	58 668	55 407	9 645	58 363
Revenu moyen	491,2	421,8	612,8	402,8	1 288,5	--	1 234,0	157,3
Horaire de travail moyen	49,3	51,4	46,1	47,7	53,9	39,3	40,0	57,7
Femmes	431 063	21 727	116 856	189 366	11 026	34 959	2 075	55 054
Revenu moyen	306,6	263,6	461,2	263,2	1 171,5	--	1 008,3	152,8
Horaire de travail moyen	44,9	46,1	28,7	44,8	53,4	43,6	34,0	57,8
Hommes	614 679	174 931	203 763	157 016	47 642	20 448	7 570	3 309
Revenu moyen	620,9	440,7	699,6	570,9	1 315,1	--	1 298,5	237,5
Horaire de travail moyen	50,6	52,1	50,3	51,2	54,1	32,1	41,7	50,8

Source : INS, cinquième série d'enquêtes intégrées sur les ménages,
 novembre 1992.

Tableau 5
Répartition de la population occupée, par branche d'activité et par profession a/

Branche d'activité	Total	Ouvriers et employés	Employés	Travailleurs pour compte propre	Patrons employeurs	Travailleurs familiaux non rémunérés	Professions indépendantes	Employés domestiques
Total général	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Agriculture, élevage et chasse	2,11	2,57	0,73	2,26	6,77	4,73	2,07	0,00
Mines et carrières	1,89	4,77	2,18	0,24	3,88	0,45	0,00	0,00
Industries manufacturières	19,41	42,07	6,29	19,61	25,96	30,18	0,00	0,00
Electricité, gaz et eau	0,89	1,97	1,70	0,00	0,04	0,00	0,00	0,00
Construction	9,27	26,62	1,88	7,92	15,21	3,17	3,96	0,00
Commerce de gros et de détail	25,30	11,36	10,46	48,65	23,29	47,79	0,00	0,00
Hôtellerie et restauration	3,82	5,00	4,14	8,12	8,12	8,23	0,00	0,00
Transports et communications	7,21	3,09	13,59	6,73	3,17	1,33	0,00	0,00
Intermédiation financière et assurances	0,78	0,00	2,53	0,02	6,08	0,00	0,00	0,00
Immobilier	3,07	0,74	4,74	1,60	6,08	0,74	60,37	0,00
Administration publique et défense	5,74	4,49	16,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Enseignement	6,36	0,18	20,29	0,29	0,42	0,00	0,00	0,00
Services sociaux et de santé	2,59	0,25	5,94	0,70	2,51	1,03	31,53	0,00
Services collectifs et services aux particuliers	5,11	0,88	6,83	7,22	4,54	2,34	2,07	1,30
Ménages privés employeurs des domestiques	5,81	0,02	0,23	0,62	0,00	0,00	0,00	98,70
Organismes extra-territoriaux	0,65	0,86	1,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Femmes	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Agriculture, élevage et chasse	1,25	3,48	0,38	1,26	3,65	3,96	0,00	0,00
Mines et carrières	1,66	0,22	0,39	0,00	0,40	0,21	0,00	0,00
Industries manufacturières	15,50	74,98	4,12	17,35	27,47	27,32	0,00	0,00
Electricité, gaz et eau	0,26	0,00	0,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Construction	0,29	0,73	0,77	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00
Commerce de gros et de détail	36,13	1,73	12,32	62,36	30,56	56,49	0,00	0,00
Hôtellerie et restauration	6,31	0,00	7,08	7,14	21,49	8,83	0,00	0,00
Transports et communications	1,12	0,00	3,72	0,13	0,78	0,46	0,00	0,00
Intermédiation financière et assurances	0,89	0,00	3,22	0,04	5,86	0,93	0,00	0,00
Immobilier	2,31	3,23	4,70	0,77	5,86	0,00	64,93	0,00
Administration publique et défense	2,71	7,15	8,67	0,00	0,20	0,00	0,00	0,00
Enseignement	9,06	0,00	32,79	0,43	0,00	0,00	0,00	0,00
Services sociaux et de santé	3,76	1,14	10,86	0,74	7,56	1,04	35,07	0,00
Services collectifs et services aux particuliers	6,33	1,64	8,67	8,67	2,04	0,77	0,00	1,34
Ménages privés employeurs des domestiques	13,15	0,19	0,18	1,01	0,00	0,00	0,00	98,65
Organismes extra-territoriaux	0,71	4,07	1,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hommes	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Agriculture, élevage et chasse	2,71	2,46	0,92	3,46	7,50	6,06	2,62	0,00
Mines et carrières	3,06	5,17	3,20	0,53	4,69	0,87	0,00	0,00
Industries manufacturières	22,15	37,89	7,54	22,32	25,61	35,09	0,00	0,00
Electricité, gaz et eau	1,34	2,21	2,13	0,00	0,05	0,00	0,00	0,00
Construction	15,58	29,91	2,51	17,31	18,72	8,60	5,02	0,00
Commerce de gros et de détail	17,70	12,59	9,38	32,18	21,61	32,91	0,00	0,00
Hôtellerie et restauration	2,07	0,16	3,80	0,53	7,20	7,20	0,00	0,00
Transports et communications	11,49	3,48	19,25	14,65	3,72	2,81	0,00	0,00
Intermédiation financière et assurances	0,71	0,00	2,14	0,00	0,00	0,43	0,00	0,00
Immobilier	3,80	0,42	4,77	2,60	6,13	0,00	59,15	0,00
Administration publique et défense	7,87	4,15	20,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Enseignement	4,46	0,20	13,11	0,13	0,48	0,00	0,00	0,00
Services sociaux et de santé	1,76	0,14	3,12	0,65	1,34	1,01	30,59	0,00
Services collectifs et services aux particuliers	4,26	0,78	6,15	5,48	5,12	5,02	2,62	0,66
Ménages privés employeurs des domestiques	0,66	0,00	0,26	0,14	0,00	0,00	0,00	99,34
Organismes extra-territoriaux	0,61	0,45	1,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : INS, cinquième série d'enquêtes intégrées sur les ménages, novembre 1992.

a/ Non compris les personnes qui n'ont pas spécifié leur branche d'activité.

Tableau 6

Bolivie : population scolarisée, fréquentation scolaire et passages à la classe supérieure dans l'enseignement primaire et les cours moyens, par sexe et par région géographique, 1991 a/

	Enseignement primaire						Cours moyen		
	Population			Enseignement primaire			Total	Garçons	Filles
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
<u>Total national</u>									
Inscrits	1 292 646	679 755	612 891	235 266	125 293	109 973			
Abandons	83 381	40 627	42 754	19 475	12 069	7 406			
Fréquentation scolaire	1 209 265	639 128	570 137	215 791	113 224	102 567			
Redoublements	105 356	62 620	42 736	25 651	14 321	11 330			
Passages à la classe supérieure	1 103 909	576 508	527 401	190 140	98 903	91 237			
Taux de passage à la classe supérieure	91,3	90,2	92,5	88,1	87,4	89,0			
<u>Milieu urbain</u>									
Inscrits	805 087	415 470	389 617	219 916	115 149	104 767			
Abandons	44 693	25 024	19 669	17 747	10 877	6 870			
Fréquentation scolaire	760 394	390 446	369 948	202 169	104 272	97 897			
Redoublements	67 703	37 720	29 983	24 540	13 589	10 951			
Passages à la classe supérieure	692 691	352 726	339 965	177 629	90 683	86 946			
Taux de passage à la classe supérieure	91,1	90,3	91,9	87,9	87,0	88,8			
<u>Milieu rural</u>									
Inscrits	487 559	264 285	223 274	15 350	10 144	5 206			
Abandons	38 688	15 603	23 085	1 728	1 192	536			
Fréquentation scolaire	448 871	248 682	200 189	13 622	8 952	4 670			
Redoublements	37 653	24 900	12 753	1 111	732	379			
Passages à la classe supérieure	411 218	223 782	187 436	12 511	8 220	4 291			
Taux de passage à la classe supérieure	91,6	90,0	93,6	91,8	91,8	91,9			

Source : INS, sur la base des registres administratifs de la Direction générale de la planification de l'enseignement.

a/ Chiffres préliminaires.

Tableau 7

Bolivie : femmes en âge en de procréer (13 à 49 ans) ayant accouché
 au cours des 12 mois précédents par lieu de l'accouchement et par
 personne ayant assisté l'accouchement, 1992

(En milliers)

Personne ayant assisté l'accouchement	Lieu de l'accouchement						
	Total	Hôpital	Clinique privée	Centre de santé	Dispensaire	Domicile	Divers
Total	64,9	23,9	11,1	8,2	2,4	18,8	0,5
% (horizontalement)	100,0	36,8	17,1	12,7	3,6	29,0	0,8
Médecin	46,7	23,9	11,1	8,2	1,9	1,1	0,4
Infirmière	1,4	---	---	---	0,3	1,1	---
Accoucheuse	5,3	---	---	---	---	5,2	0,1
Parent/voisin	11,0	---	---	---	---	11,0	---
Autres personnes	0,6	---	---	---	0,1	0,5	---
% (verticalement)							
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Médecin	71,9	100,0	100,0	100,0	81,9	6,0	79,9
Infirmière	2,1	---	---	---	12,5	5,8	---
Accoucheuse	8,1	---	---	---	---	27,4	20,1
Parent/voisin	16,9	---	---	---	---	58,2	---
Autres personnes	0,9	---	---	---	5,6	2,5	---

Source : INS, quatrième série d'enquêtes intégrées sur les ménages,
 novembre 1991.

Tableau 8

Bolivie : femmes en âge de procréer (13 à 49 ans) vivant dans les grandes villes, par situation de fécondité au cours des 12 mois écoulés et par groupes d'âge, 1992

(En pourcentage)

Groupes d'âge	Total	Situation en regard de la fécondité			
		Accouchement enfant vivant	Accouchement enfant mort-né	Grossesse interrompue	Actuellement enceinte
Total (en milliers)	90,3	62,0	3,0	3,9	21,4
Pourcentage (horizontalement)					
Total		68,7	3,3	4,3	23,7
13 - 14 ans	0,1	---	---	100,0	---
15 - 19 ans	8,9	71,2	3,7	0,7	24,4
20 - 24 ans	24,7	68,2	2,4	3,6	25,8
25 - 29 ans	23,4	66,6	3,4	2,8	27,2
30 - 34 ans	20,4	69,8	2,9	7,4	20,0
35 - 39 ans	10,2	71,4	3,5	6,2	18,9
40 - 44 ans	2,4	71,8	12,5	0,9	14,9
45 - 49 ans	0,2	26,0	---	---	74,1
Pourcentage (verticalement)					
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
13 - 14 ans	0,1	---	---	3,1	---
15 - 19 ans	9,9	10,2	11,2	1,7	10,1
20 - 24 ans	27,4	27,2	20,0	22,7	29,8
25 - 29 ans	25,9	25,2	26,7	17,1	29,9
30 - 34 ans	22,6	22,9	19,9	38,6	19,0
35 - 39 ans	11,3	11,7	12,2	16,3	9,0
40 - 44 ans	2,7	2,8	10,0	0,5	1,7
45 - 49 ans	0,2	0,1	---	---	0,6

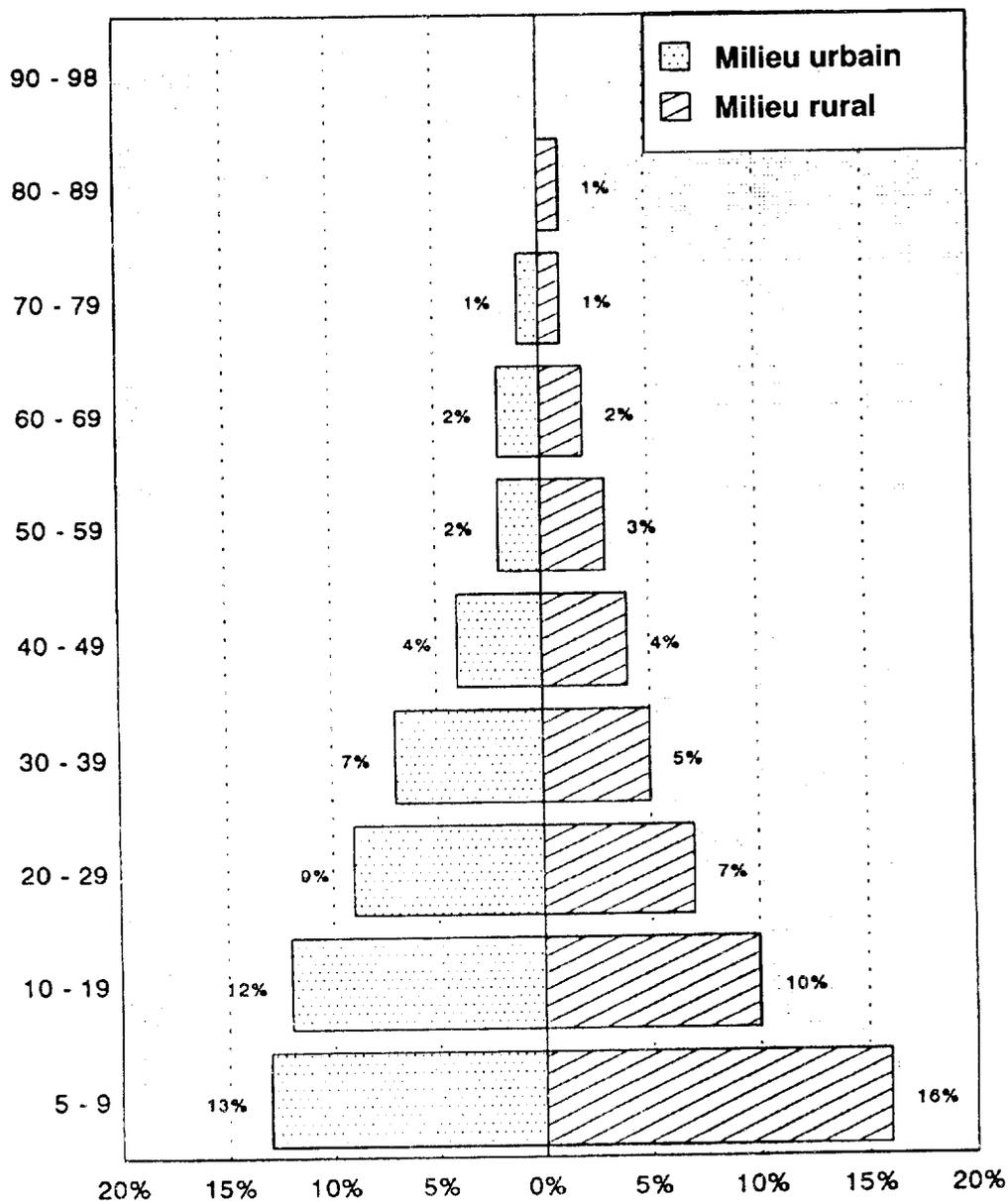
Source : INS, quatrième série d'enquêtes intégrées sur les ménages, novembre 1991.

/...

Figure 2

BOLIVIE : POPULATION DE SEXE FÉMININ, PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE ET PAR GROUPE D'ÂGE, 1992

Groupes d'âge



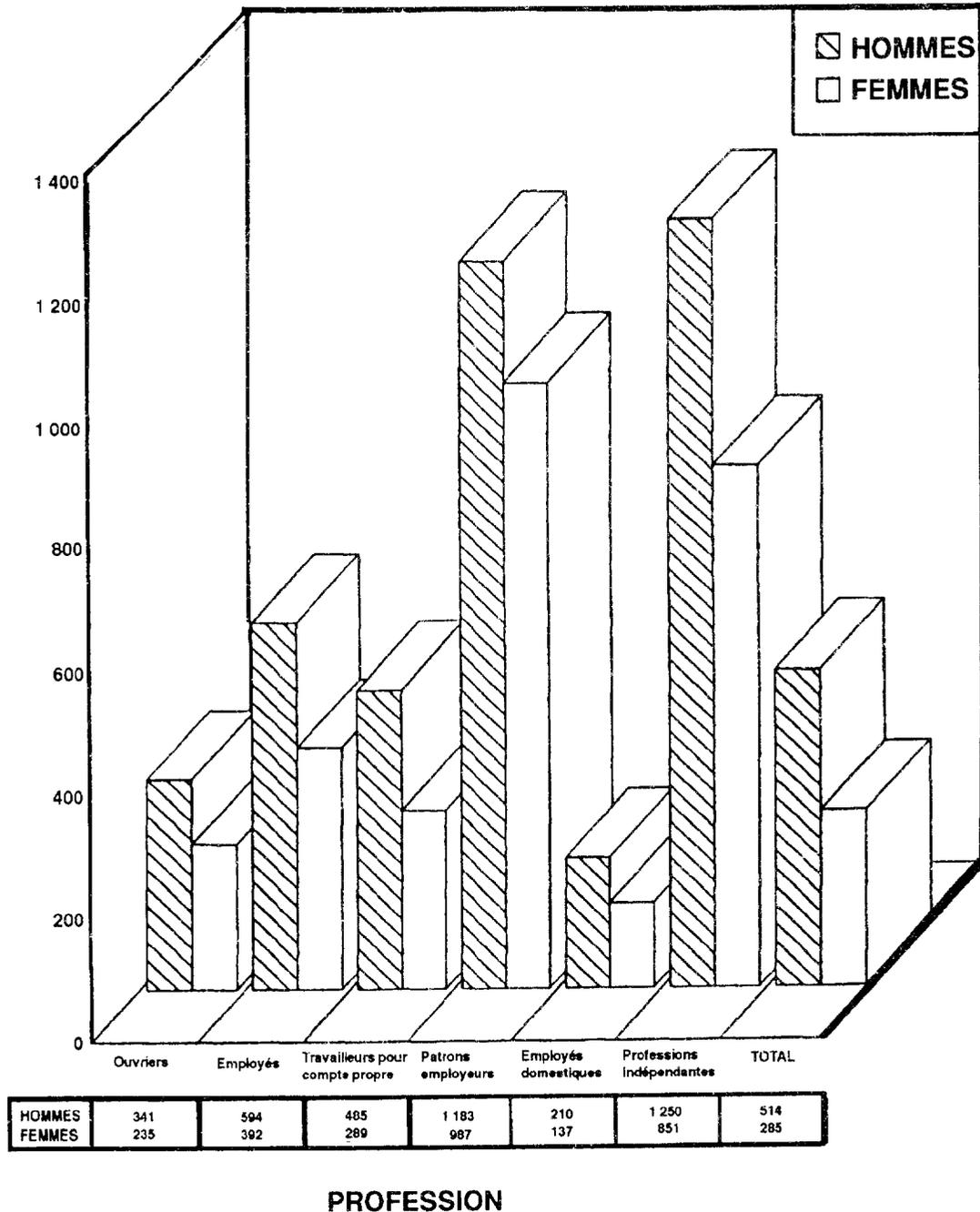
(En pourcentage)

Source : INS, recensement de 1992.

Figure 3

BOLIVIE : REVENU MOYEN ESTIMATIF DE LA POPULATION OCCUPÉE, PAR PROFESSION ET PAR SEXE, 1992

(En bolivianos)



Source : INS, quatrième série d'enquêtes intégrées sur les ménages, novembre 1991.